

Colloque Lisbonne – 7 juin 2014 – La Laïcité

ATELIER 2

Le sens de la Laicité - son évolution au cours des dernières années

L'atelier a réuni une trentaine de SS \therefore des G \therefore L \therefore F \therefore d'Allemagne, Belgique, Espagne, France, Portugal et Suisse.

Les SS∴ ont tout d'abord constaté que le sens du mot laicité est perçu de façon très différenciée.

Dans certains pays, le mot n'est pas utilisé ou est compris comme synonyme d'athéisme ou même d'anti-cléricalisme.

Dans les pays qui ont vécu au-delà du mur de Berlin, l'aspiration à la laicité a du mal à être appréciée après des décennies d'athéisme d'État qui reste présent dans les esprits.

Au-delà de l'importance que l'on attache à la séparation entre l'Église et l'État comme garant de neutralité des pouvoirs publics, la laicité pour nous est un humanisme qui prétend valoriser les dimensions les plus universelles de l'être humain.

Il valorise la recherche d'une individualité plurielle et non pas les particularismes que peuvent affirmer les différents groupes humains. La laicité lutte pour la liberté de conscience, au-delà de la liberté religieuse. La laicité prétend à une société où aucun groupe dominant ne peut s'imposer aux autres mais où l'espace public appartient effectivement à tous.

Selon les paroles du philosophe portugais Eduardo Lourenço, la laicité est "une conscience de la sublime séparation entre le domaine de Dieu et le domaine des hommes".

Le concept de laïcité implique un fort attachement à la séparation entre l'État et l'Église , comme garant de la liberté religieuse.

Il reste, en Europe, un grand nombre d'Etats confessionnels comme le Royaume Uni anglican, l'Espagne catholique, la Grèce orthodoxe, le Danemark protestant ou même des régions confessionnelles comme l'Alsace ou certains cantons suisses.

Néanmoins la séparation entre l'État et l'Église est actuellement un principe largement accepté par les populations comme un support de la liberté religieuse et de conscience, inscrites dans la Charte des Droits de l'être humain des Nations Unies, depuis 1948.

Elle est cependant interprétée de façon "très floue" en fonction des mémoires historiques de chaque peuple, mais aussi de l'évolution de la réalité récente de nos sociétés.

Il nous faut constater que la séparation de principe n'empêche pas ou justifie même un financement souvent très généreux des Églises par l'État, comme en Allemagne ou en Belgique.

Ce financement des Églises reconnues par les États a conduit, par exemple, en Belgique à ce que les partisans de la laicité, c'est-à-dire les associations laïques et la libre pensée soient également reconnues comme telles et subventionnées.



Colloque Lisbonne – 7 juin 2014 – La Laïcité

On a pu constater aussi que l'État a de plus en plus tendance à déléguer des fonctions d'assistance, de santé ou d'éducation à des organisations non gouvernementales qu'il subventionne. Les Églises sont souvent candidates et volontaires pour ce type d'activités et diffusent ainsi largement leurs croyances religieuses.

En ce qui concerne l'évolution récente on a constaté un recul généralisé de la laicité aux différents niveaux où elle s'applique dans la société, que ce soit

- -au niveau de la loi
- -au niveau de la pratique
- -au niveau des consciences.

La notion de laïcité se banalise et est même récupérée par les partis extrémistes et par les Églises.

Se pose à nous la question du comment agir. Il faudrait bien évidemment, à titre personnel, être vigilantes et actives mais également, au niveau citoyen, s'opposer á la démission des États dans leurs fonctions civiques et de souveraineté.

On devrait aussi, par l'action du Climaf, exercer des pouvoirs d'influence au niveau de l'Europe pour réaffirmer les valeurs de la laicité.